

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-031 du 17 février 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept février à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – M. LACMENT – A.M. BARBIER – D. TABARY – Ch. LECTEZ

MM. J. MAHIEU – X. DUQUESNE – Y. MARECHAL – B. SEGERS – M. BECQUES – G. BOURY – J. M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – J. LAUDE – J.N. MENAGE – G. DUE – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS -

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS
M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THUILLET
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY
M. D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par Mme A. GILLION
Mme Ch. LECTEZ, absente et excusée, a été suppléée par M. M. LALISSE
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART

Objet : Cotisation PAYS D'ARTOIS

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la participation de la collectivité à l'Association du Pays d'Artois.

Monsieur le Président précise que cette structure associative est l'interlocuteur privilégié des 7 E.P.C.I. constituant le Pays d'Artois auprès de la Région Nord – Pas-de-Calais pour la démarche contractualisée des Pays.

Monsieur le Président donne lecture du projet de cotisation 2014 qui fixe la cotisation de la collectivité au Pays d'Artois à 0,50 € par habitant à laquelle s'ajoute une cotisation additionnelle de 0,20 € par habitant pour permettre le financement de l'Espace Infos Energie Mobile.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la cotisation du Pays d'Artois fixé à 0,50 € par habitant,
- d'approuver la cotisation additionnelle du Pays d'Artois pour l'Espace Info Energie fixée à 0,20 € par habitant,
- d'inscrire le montant de cette cotisation dans le cadre du Budget Primitif 2014.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 février 2014 et transmission en Préfecture le 17 février 2014.

Pour extrait conforme.

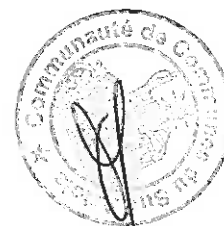
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 février 2014 et transmission
en Préfecture le 17 février 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.

